

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max : **Adjoints,**

MM. : GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - M. PAULET Jean Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - M. GIORDANENGO Fabien - Mmes : GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - MM. : RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS : M. DEFFENT Jean-Claude à Mme LE SAINT Marie-Madeleine
Mme JOURDAIN Jeanne à M. BOTTAÏ Christophe
M. HUBERT Rudy à Mme NAVARRO Monique
M. TAVARES José à Mme GUELLATI Malika
M. BENABIDI Karim à M. PESCE Thierry

ABSENTE : Mme PREVOST Muriel

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 1^{er} mars 2016

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

- 1.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 1.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015
- 1.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015
- 1.d VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2016
- 1.e SUBVENTIONS ET PRESTATIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2016
- 1.f VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2016

- 2.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 2.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2015
- 2.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015
- 2.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EAU - ANNEE 2016

- 3.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 3.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015
- 3.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015 - ASSAINISSEMENT
- 3.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016

- 4.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 4.b APPROBATION DU Compte Administratif BUDGET PARKING KERGOMARD 2015
- 4.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015 - BUDGET PARKING KERGOMARD
- 4.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PARKING KERGOMARD - ANNEE 2016

- 5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2016 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT
- 6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS
- 7. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DES CREDITS DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
- 8. REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT PONS
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT et DE LA REGION PACA
- 9. VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERES REFORMES
RECOURS A UNE PLATE-FORME INTERNET - AUTORISATION
- 10. MODIFICATION DES TARIFS CREMATION - INHUMATION
- 11. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTREES BB 90-91-92-93-94 ET 95
- 12. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°155/14 DU 16.12.2014
- 13. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°156/14 DU 16.12.2014
- 14. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL AU 01.01.2016

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°14/2016 : signe l'acte d'engagement relatif au marché subséquent pour des travaux neufs et de réparations dans le centre de ville - tranche 1- avec l'Entreprise TPF INGENIERIE. La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève 2 760 € HT représentant 2,76 % de l'enveloppe des travaux.

N°15/2016 : signe l'avenant n°1 dans le cadre d'un marché intitulé « mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux neufs et de réparation sur la voirie communale » afin de constater la fusion entre TPF INFRASTRUCTURES ET TPF INGENIERIE.

N°16/2016 : signe, dans le cadre de différents travaux, l'acte d'engagement relatif à la « mission de coordination de sécurité et de protection de la santé » avec l'entreprise BECS dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal à 150 000,00 € HT.

N°17/2016 : signe avec UDPS 83 une convention de formation professionnelle continue au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur pour un coût total de 220,50 €.

N°18/2016 : suite à une erreur matérielle de l'arrêté Préfectoral n°2016-52 du 26.01.2016 portant attribution d'une indemnité aux agents des finances publiques - année 2015, il fallait lire le nom suivant sur la délibération n°02-2016 du conseil municipal du 1^{er} mars 2016 : « Monsieur FLIPO Gérard (né le 20.03.1956)».

N°19/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à l'acquisition d'un photocopieur et d'un multifonction (copieur-fax-scanner) avec l'entreprise ABSR pour un montant de 4 983 € HT.

La séance est ouverte à 18h46.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 1^{er} mars 2016

Monsieur RUDNIK signale deux erreurs : Madame PREVOST est notée présente alors qu'elle est absente et le nombre de votants est de 27 et non 26.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 30 voix “pour” et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

1. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET COMMUNE (délibération n°11/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1. b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

(délibération n° 12/16)

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut assister à l'examen des comptes administratifs mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2015 de la Commune.

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 416 830,98	13 605 347,63	3 188 516,65
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 718 637,70	5 490 391,45	771 753,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

1.c / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2015 (délibération n°13/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016	3 188 516,65
Solde d'investissement 2015	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	771 753,75
Solde des restes à réaliser d'investissement	791 106,19
Besoin de financement	
Excédent de financement	19 352,44
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 :	1 800 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002	1 388 516,65
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

Monsieur GOMEZ dénonce l'absence de commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 "Pour" et 5 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

1.d / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2016 (délibération n°14/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, propose d'augmenter les taux d'imposition 2016 pour équilibrer le budget et propose les taux suivants :

	2016
- Taxe d'Habitation	14,62
- Foncier Bâti	22,05
- Foncier non Bâti	113,92

Monsieur ROUX ajoute que l'augmentation se traduit par une hausse de 2,5 % des impôts, soit 65 € par an pour une villa avec piscine.

Monsieur MAGAGNOSC considère que les 250 000 € de recettes supplémentaires sont inutilement dépensées notamment en matière de politique sécuritaire alors que Vidauban est en « sous service » dans les domaines de la petite enfance et de l'éducation.

Monsieur PESCE réfute cette opinion et rappelle les efforts constants de la commune sur les écoles, la sécurité et le maintien de l'enveloppe aux associations.

Monsieur le Maire dit savoir que la sécurité ne les intéresse pas bien qu'il s'agisse pourtant d'un besoin des Vidaubannais auquel nous devons répondre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 "Pour", 2 voix "Contre" (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël) **et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

1. e) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2016 (délibération n°15/16)

Monsieur Christophe BOTTAÏ, rapporteur, donne lecture de la ventilation des subventions aux différentes associations pour un montant total de 200 000 euros et 179 000 euros au CCAS. Des prestations en nature complètent l'aide apportée aux associations.

Monsieur GOMEZ pointe la subvention versée à l'association des commerçants, la simple reconduction à l'identique de toutes les autres subventions et la baisse de la subvention au CCASS. Il veut aller plus loin dans la réflexion.

Monsieur BOTTAÏ répond d'une part, que l'association des commerçants n'a pas exprimé une demande plus élevée et d'autre part, qu'après avoir déjà modifié le document de demande de subvention, il convient de ne pas bouleverser brutalement le budget des associations mais au contraire d'opérer en douceur pour ne pas les mettre en difficulté.

Madame NAVARRO précise que le CCAS a obtenu une subvention plus importante de la CAF ainsi que des recettes de fonctionnement de la crèche et la mutualisation de certains personnels avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 “pour” et 5 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

1. f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2016 - (délibération n°16/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la Commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **11 983 749,65 EUROS**
- Section d'Investissement : **6 905 636,62 EUROS**

Monsieur MAGAGNOSC reconnaît que les finances sont saines et approuve la stratégie financière de générer une capacité d'autofinancement importante pour soutenir les investissements structurants. En revanche, il regrette l'absence de commissions. Il salue la pédagogie de la note de présentation. Il réitère son désaccord sur les choix de développement des services publics.

Monsieur ROUX affirme qu'il s'agit d'un budget ambitieux et prudent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 “Pour”, 2 voix “Contre” (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël) **et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

2.a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET de L'EAU (délibération n°17/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.b APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 / SERVICE EAU (délibération n°18/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif du Service Eau, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 595 427,75	2 650 574,52	1 055 146,77
SECTION D'INVESTISSEMENT	895 013,20	1 618 698,19	723 684,99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2.c / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2015 / SERVICE EAU (délibération n°19/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016	1 055 146,77
Solde d'investissement 2015	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	723 684,99
Solde des restes à réaliser d'investissement	552 240,25
Besoin de financement	
Excédent de financement	171 444,74
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 :	700 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002	355 146,77
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2.d / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE EAU - (délibération n°20/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du service de l'Eau qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **2 646 920,77 EUROS**
- Section d'Investissement : **2 682 286,99 EUROS**

Monsieur MAGAGNOSC déclare être favorable au maintien en régie des services eau et assainissement, pointe un investissement au long terme opaque, faute de commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ASSAINISSEMENT

(délibération n°21/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 / BUDGET ASSAINISSEMENT

(délibération n°22/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif du Service Assainissement, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	874 443,09	1 550 381,08	675 937,99
SECTION D'INVESTISSEMENT	455 121,02	1 666 261,39	1 211 140,37

Monsieur PESCE informe que la station de Ramatuelle devrait obtenir l'avis favorable de la commission d'instruction cet été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2015 (délibération n°23/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016	675 937,99
Solde d'investissement 2015	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	1 211 140,37
Solde des restes à réaliser d'investissement	95 012,13
Besoin de financement	
Excédent de financement	1 116 128,24
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 :	320 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002	355 937,99
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE ASSAINISSEMENT (délibération n°24/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du service de l'assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 591 880,99 EUROS**
- Section d'Investissement : **2 541 184,37 EUROS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 / BUDGET PARKING KERGOMARD

(délibération n°25/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 / BUDGET P. KERGOMARD

(délibération n°26/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif du parking Kergomard :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	55 537,79	119 980,62	64 442,83
SECTION D'INVESTISSEMENT	22 298,10	78 797,58	56 499,48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2015 P. KERGOMARD

(délibération n°27/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016	64 442,83
Solde d'investissement 2015	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	56 499,48
Solde des restes à réaliser d'investissement	2 993,00
Besoin de financement	
Excédent de financement	53 506,48

Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 : (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	/
2. Report en fonctionnement au R/002	64 442,83
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

Monsieur GOMEZ constate l'amélioration des finances de ce parking et salue son équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

4. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PARKING KERGOMARD (délibération n°28/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du budget du parking Kergomard. Ce Budget est proposé en suréquilibre pour la section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SUREQUILIBRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 170,00	123 942,83	65 772,83

et s'équilibre pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	81 169,48
--------------------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 "Pour" et 5 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2016 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT (délibération n°29/16)

Madame Maryse LOISEL, rapporteur, soumet la nouvelle enveloppe budgétaire 2016.

Monsieur GOMEZ prend acte de la consultation des directeurs sur cette enveloppe et reproche l'insuffisance de la participation à 3 euros par élève pour les sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

(délibération n°30/16)

Au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, **Monsieur PESCE Thierry**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de solliciter auprès du Préfet de la Région une subvention de 221 394,00 €, représentant 40 % de l'opération dont le montant s'élève à 553 485,00 €.

Les travaux consistent en la rénovation thermique des écoles Carbonnel (maternelle et élémentaire) à savoir : les toitures, l'isolation, le chauffage et la climatisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT
DANS LE CADRE DES CREDITS DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

(délibération n°31/16)

Madame PELASSY Michèle, rapporteur, demande au Conseil Municipal de solliciter au titre de la réserve parlementaire une subvention de 15 000 € pour la réfection de la toiture de la Chapelle Saint Pons qui s'est fortement dégradée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8. **REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT PONS DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL PACA**

(délibération n°32/16)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, demande au Conseil Municipal de solliciter, au taux le plus élevé possible, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var et du Conseil Régional Paca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. **VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS REFORMES RECOURS A UNE
PLATE-FORME INTERNET – AUTORISATION** (délibération n°33/16)

Dans le cadre de la mise en vente des matériels réformés de la Commune, **Madame GUEMARD Audrey**, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le principe d'une vente de biens réformés par le biais du site aux enchères dénommé " WEBENCHERES" ;
- **dire** que ce dispositif sera mis en œuvre grâce au contrat actuel, signé avec la Société GESLAND Développement, gestionnaire de « WEBENCHERES ».

Monsieur GOMEZ salue la démarche qu'il qualifie d'éco citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. **MODIFICATION DES TARIFS CREMATION - INHUMATION** (délibération n°34/16)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°82/14 du 13 mai 2014 modifiant les tarifs des taxes communales crémation - inhumation, par catégories de concessions, du cimetière et du columbarium.

Elle propose au Conseil Municipal de modifier, les taxes communales suivantes :

Crémation	60.00 €
Inhumation	90.00 €

Les autres tarifs sont inchangés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix “Pour” et 3 Abstentions (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

11. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES BB 90, 91, 92, 93, 94 et 95 (délibération n°35/16)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, expose au Conseil Municipal que, suite au transfert de l'école Henri Michel dans les anciens locaux du collège de Vidauban, depuis la rentrée scolaire de septembre 2010, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de constater**, dans un premier temps, la désaffectation matérielle des parcelles BB de 90 à 95, constituant les anciens locaux scolaires de l'école Henri Michel (bâtiments, cour de l'école, abords et accès).
- **de prononcer** leur déclassement du domaine public pour permettre leur classement dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°155/14 DU 16.12.2014 (délibération n°36/16)

Madame LE SAINT Marie-Madeleine, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir signer auprès du notaire les actes de vente tels qu'autorisés par le conseil municipal le 16 décembre 2014, le conseil municipal est appelé à confirmer ces ventes au regard du tableau de concordance des numéros de parcelles et de leurs superficies établi par le géomètre.

Ce tableau opère la traduction des numéros provisoires et inactifs et suite au document d'arpentage en numérotation cadastrale et constate une différence de – 2 597 m².

Les conditions des ventes définies en 2014 restent inchangées à savoir : vente à la SARL LE PRINCE DE PROVENCE au prix de 30 600,00 €.

Monsieur GOMEZ admet qu'il s'agit de l'aboutissement d'une procédure contestée depuis très longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix “Pour” et 5 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

13. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°156/14 DU 16.12.2014 (délibération n°37/16)

Madame BROCHARD Cécile, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir signer auprès du notaire les actes d'acquisition tels qu'autorisés par le conseil municipal le 16 décembre 2014, le conseil municipal est appelé à confirmer ces acquisitions au regard du tableau de concordance des numéros de parcelles et de leurs superficies établi par le géomètre.

Ce tableau opère la traduction des numéros provisoires et inactifs et suite au document d'arpentage en numérotation cadastrale et constate une différence de + 4 004 m²

Les conditions d'acquisition définies en 2014 restent inchangées à savoir : achat auprès des sociétés Prince de Provence et les Greens de Vidauban, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix “Pour” et 5 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

14. REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 01.01.2016. (délibération n°38/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur demande au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs de la Commune à compter du 01.01.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix “Pour” et 3 Abstentions (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.